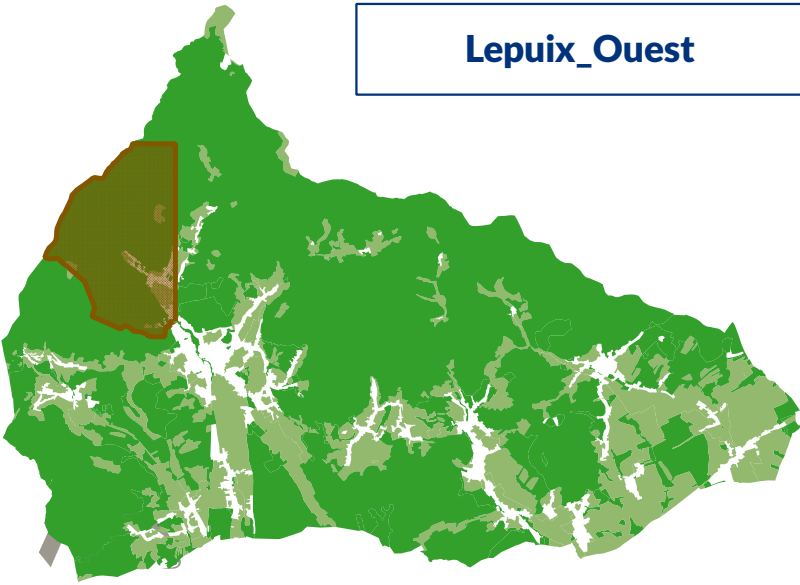




Zones urbaines

UA	Secteur mixte de cœur de ville
UE	Secteur mixte de cœur de ville / village
UG	Secteur mixte de faubourg et de village-rue
UGC	Secteur résidentiel composé
UGCn	Secteur résidentiel mixte
UD	Secteur résidentiel pavillonnaire
UEa	Secteur à vocation d'activités (UEa à UEH)
UF	Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
UGa	Secteur d'équipements
UGb	Secteur des casernes à Gironnary
UGi	Secteur de loisirs
UGj	Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
UH	Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- | | |
|------------------|---|
| 1AU | Secteur mixte à vocation d'habitat
(court terme) |
| 2AU _u | Secteur à vocation d'activités
(long terme) |
| 2AU _t | Secteur à vocation touristique
(long terme) |
| 2AU _i | Secteur à vocation touristique
(long terme) |

Zones agricoles

- Zones agricoles**
- A Espace agricole
 - Ae Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

- | | |
|-------|--|
| N | Espace naturel et forestier |
| Nca | Secteur de carrière |
| Nie | Espace naturel et forestier d'intérêt écologique |
| Ngolf | Secteur dédié au golf |
| NL | Secteur à vocation de loisirs |
| Np | Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables |

--- Limites des zones

Prescriptions

-  Espace boisé classé (R151-31-17)
30-100%
-  Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt géologique (R151-31-27)
30-100%
- 
 - Anciennes décharges et dépôts
 - Autres secteurs inconstructibles
 - Zones humides
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt géologique (R151-34-17)
- 
 - Interdiction logement
 - Zones humides
-  Emplacement réservé (R151-34-04, R151-38-17, R151-43-37, R151-48-07, R151-50-07)
30-100%
-  Partenariat afin à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-37-07)
-  [Environnement, Industrie, Réaménageable]
-  [Militaire, Ouvrière]
-  [Anciennes fermes]
-  [Maison de ville]

-  Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
107-020

- Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43.5°)

- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 8°)

- Røpisyfte
 Verger
- Verger

- Bâiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
(16 02)

- Dispositif anémométrique à moyenne 10456 07 69

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1^{er})
[24-00]

- Marge de recul (R151-39)
(15-03)

- Étang de faible importance (R.122-2)

Informations

- ☐
- Périmètre de protection autour des étangs (L.122-121
-
- 122-001)

Cadastre

- Commune
 Parcelle
 Bâtiment
 Bâti dur
 Bâti léger
 Divers
 Cimetière
 Piscine
 Hydrographie
 Plan d'eau (DDT, 2021)
 Cours d'eau

